



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

Mesdames, Messieurs,

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, Vendredi 22 décembre 2017 à 18 heures 45.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2017.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance 27 novembre 2017.

RATIFICATIONS FACTURES, COMMUNICATIONS DE LA TUTELLE ET AUTRES INFORMATIONS.

2. Ratifications de factures.

- Ratification de la facture n°318941 du 26/10/2017 de la société VLV d'un montant de 1081,58€ TVAC ;
- Ratification facture de Men'co n° 91800117 - facture n° 918 00117 du 09/11/2017 de la SPRL men'co pour un montant de 25.41 € TVAC

3. Communication de la tutelle.

Les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2017 de la Commune de Boussu votées en séance du Conseil Communal en date du 23 octobre 2017 sont approuvées

DIRECTION FINANCIERE - SERVICE DE LA RECETTE

4. IDEA - Financement des investissements d'efficacité énergétique – Reconstitution du capital du secteur participation IIIB – Remplacement du système de chauffage – ESC – Ventilation du hall des sports d'Hornu – décompte provisoire.

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

5. Commune - Budget 2018 - Application des douzièmes provisoires

JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE- JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE

6. Service extraordinaire – n° de projet 20180016 Marché public de travaux – Démolition de l'école du Centre d'Hornu APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ APPROBATION DE L'AVIS DE MARCHÉ.

7. Avenant n°1 à la convention REPROBEL.

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

8. Règlement complémentaire sur le roulage – Etablissement d'un îlot central de type « goutte d'eau » au débouché de la rue André Loi dans la rue des Arbalétriers.

9. Règlement complémentaire sur le roulage – Attribution d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite – Pavé du Buisson n°9 à 7301 Hornu.
10. Règlement complémentaire sur le roulage – Attribution d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite – Rue du Saubin n°36 à 7301 Hornu.
11. Programme PIC 2017/2018 - Modification
12. Cœur du Hainaut à vélo – Appel à projet supra communal.

REGIE FONCIERE - SERVICE FONCIER

13. Approbation Budget 2018.

HUIS CLOS
